

La maladie d'Alzheimer est la plus fréquente des maladies neurodégénératives, c'est-à-dire les maladies liées à une détérioration irréversible du fonctionnement des cellules du système nerveux. Cette maladie du cerveau affecte en particulier la mémoire, le langage et la reconnaissance des lieux, des personnes ou des objets. Progressivement, elle entraîne une importante perte d'autonomie qui mène à la dépendance et au décès. Compte-tenu de l'augmentation de l'espérance de vie moyenne dans les pays industrialisés, la maladie d'Alzheimer est de plus en plus fréquente et constitue désormais un problème de santé publique majeur.

En France, on estime à 860 000 le nombre de personnes atteintes et 160 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année.

L'évolution et la durée de la maladie d'Alzheimer sont variables d'une personne à l'autre. En règle générale, les troubles vont s'aggraver progressivement et la personne va devenir dépendante. L'état grabataire¹ est inévitable à long terme, ainsi que le décès. En moyenne, ce décès survient huit à douze ans après le début des symptômes, mais la durée de la maladie est influencée par l'âge d'apparition des premiers symptômes. Une maladie qui apparaît vers 65 ans progresse deux fois plus lentement qu'une maladie qui apparaît après 70 ans.

Parfois, la personne développe une personnalité agressive ou violente qui n'est pas à l'image de celui ou celle qu'elle a été toute sa vie.

Source : Sciences et avenir ; <http://www.sciencesetavenir.fr/sante/maladie/systeme-nerveux/160-maladie-d-alzheimer.html>

Questions

Question 1 : Montrer que la maladie d'Alzheimer est un problème de santé publique.

Question 2 : Expliquer en quoi la dépendance des personnes âgées constitue un risque social émergent.

Liste des annexes

- Annexe 1 :** La maladie d'Alzheimer en quelques chiffres, GUARDIOLA Isabelle, *Association France Alzheimer*, 22 Février 2013.
- Annexe 2 :** Statistiques sur la maladie d'Alzheimer en France, <http://www.maladiedalzheimer.com/statistiques-alzheimer.html>
- Annexe 3 :** Le coût de la maladie d'Alzheimer, Julien Prioux, *Pourquoi Docteur*, 22 septembre 2015.
- Annexe 4 :** Le risque dépendance, cinquième pilier de la Sécurité sociale? Nicolas Vigier, *Les Echos*, 13 janvier 2013.
- Annexe 5 :** Tout comprendre de la journée de solidarité. Jonathan Parienté, Maxime Vaudano et Mathilde Damgé, *Le Monde.fr*, le 25.05.2015

BAREME		
Question 1	:	10 points
Question 2	:	8 points
Qualité rédactionnelle	:	2 points

¹ Grabataire : malade qui ne peut plus quitter son lit.

Annexe 1: La maladie d'Alzheimer en chiffres en 2013

Aujourd'hui, 3 millions de Français sont directement ou indirectement touchés par la maladie d'Alzheimer, dont plus de 850 000 personnes malades. Avec près de 225 000 nouveaux cas diagnostiqués chaque année, la maladie progresse, si rien ne change, notre pays comptera 1 275 000 personnes malades dans seulement 8 ans.

LES CHIFFRES

LA RÉALITÉ EN CHIFFRES

850 000

PERSONNES MALADES
SOIT L'ÉQUIVALENT DE LA
VILLE DE MARSEILLE



3 MILLIONS

DE PERSONNES CONCERNÉES*
EN FRANCE ET DANS
LES DOM/TOM

*PERSONNES MALADES ET ENTOURAGE



1 MALADE SUR 2

IGNORE QU'IL EST ATTEINT
DE LA MALADIE D'ALZHEIMER



TRAITEMENT

CURATIF POUR GUÉRIR DE
LA MALADIE D'ALZHEIMER. NI AUCUN
TRAITEMENT PRÉVENTIF POUR L'ÉVITER

DEMAIN, SI RIEN NE CHANGE

↑ = 25 000

850 000
MALADES



2012

1 275 000
MALADES



2020

2 150 000
MALADES



2040

2020



1 FRANÇAIS SUR 4 DE PLUS DE 65 ANS TOUCHÉ PAR LA MALADIE D'ALZHEIMER

FRANCE ALZHEIMER

500

LIEUX D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE PARTOUT EN FRANCE



PRÈS DE

2 200

ACTIONS MENÉES AUPRÈS
DES FAMILLES EN 2011



PRÈS DE

10 000

AIDANTS FAMILIAUX ET



6 000

PROFESSIONNELS DU SOIN ET
DES SERVICES À LA PERSONNE

FORMÉS PAR FRANCE ALZHEIMER

PLUS DE

10 MILLIONS €

CONSACRÉS À LA RECHERCHE DEPUIS 1988



Créée en 1985, à l'initiative de familles de personnes malades et de professionnels du secteur sanitaire et social, France Alzheimer est aujourd'hui la seule association nationale reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées



ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER®
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

Source : Association France Alzheimer, 22 Février 2013, <http://www.francealzheimer.org/combats-france-alzheimer-en-chiffres/691>

Annexe 2: Statistiques sur la maladie d'Alzheimer en France

La maladie d'Alzheimer est la quatrième cause de mortalité en France et représente 2% des décès (environ 10 000 décès) après les cancers avec 30% des décès, les maladies cardiovasculaires avec 28% des décès, les morts "violentes" telles que les accidents les suicides ou les crimes avec 7% des décès.

Source : <http://www.maladiedalzheimer.com/statistiques-alzheimer.html>

Annexe 3 : Le coût de la maladie d'Alzheimer

19,3 milliards par an, c'est le montant des coûts médicaux, paramédicaux et de l'estimation de l'aide informelle apportée aux personnes malades d'Alzheimer.

La nouvelle épidémie d'Alzheimer décrite par les médecins coûte. En France, 850 000 personnes en sont victimes. A l'occasion de la Journée mondiale contre la maladie d'Alzheimer, le 21 septembre prochain, la Fondation Médéric Alzheimer publie les résultats d'une étude qui évalue les coûts de cette pathologie. La facture s'élève à 19,3 milliards d'euros par an.

Des coûts médicaux : 5,3 milliards d'euros

Les coûts médicaux et paramédicaux s'élèvent à 5,3 milliards d'euros par an. Ils correspondent à l'établissement du diagnostic, aux soins des personnes malades à leur domicile, à leur prise en charge en établissements de santé. Ils sont répartis ainsi:

- hospitalisation en médecine et chirurgie : 53 % ;
- soins paramédicaux libéraux en ville : infirmiers, orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues, masseurs-kinésithérapeutes... : 27 % ;
- médicaments « anti-Alzheimer » : 13 % ;
- et enfin établissement du diagnostic (en libéral et en hospitalier) : 6 %.

« Le poste le plus important est représenté par les hospitalisations, non pas pour la prise en charge directe de la maladie d'Alzheimer (diagnostic, traitement), mais pour ses complications (chutes, troubles du comportement, malnutrition, dépression...) ».

Il précise que « la maladie d'Alzheimer est une maladie coûteuse essentiellement pour les soins nécessités par les complications qu'elle génère, que ce soit en EHPAD, en établissement de santé ou à domicile ».

L'aide informelle estimée à 14 milliards d'euros

A ces coûts médicaux et paramédicaux s'ajoute l'aide informelle (14 milliards d'euros), prodiguée par une personne de l'entourage de la personne malade (conjoint(e) le plus souvent) telle que les soins d'hygiène corporelle, l'aide à l'habillage, à la marche, l'aide pour le ménage, la gestion du budget.

Source : Julien Prioux, Pourquoi Docteur, 22.09.2015, <http://www.pourquoidocteur.fr/Articles/Question-d-actu/12173-Maladie-d-Alzheimer-un-cout-de-19-milliards-d-euros-par-an>

Annexe 4. : Le risque dépendance, cinquième pilier de la Sécurité sociale?

Bien que méconnu, le chantier du risque dépendance en France est central, car son financement se double de questions sociales.

Qu'est-ce que le risque dépendance ?

Le risque dépendance recouvre la forte augmentation des dépenses liées à la perte d'autonomie et au handicap du fait du vieillissement de la population. Cette hausse s'explique simplement par un nombre de personnes âgées en augmentation, par un allongement de la phase post-retraite, et par des soins de vieillesse pas suffisamment performants. Aussi un cinquième risque a-t-il été identifié, au même titre que les quatre actuellement pris en charge par la Sécurité sociale (*risques maladie, accident du travail, vieillesse, famille*).

En 2050, La France comptera 11 millions de personnes de plus de 75 ans (soit le double d'aujourd'hui), avec des dépenses publiques pour la retraite autour de 14,2 % du PIB (*sans compter la croissance des dépenses de santé*).

Source : Nicolas Vigier | Le 13/01/2013,
http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2013/01/13/cercle_62840.htm

Annexe 5 : Tout comprendre de la journée de solidarité

Depuis 2004, le principe d'une journée de solidarité est retranscrit dans la loi du 30 juin 2004 : « Une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunéré pour les salariés et de la contribution [des employeurs pour financer] l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. »

Les recettes liées à cette journée de solidarité sont versées à la CNSA (Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie). Selon la CNSA, la journée de solidarité aura rapporté en dix ans près de 23,5 milliards d'euros, dont 2,43 milliards en 2014.

En 2014, la CNSA a redistribué 1,458 milliard d'euros au bénéfice des personnes âgées et 972 millions d'euros au bénéfice des personnes handicapées, précise la Caisse.

Concrètement, les recettes ont ainsi contribué à recruter du personnel pour les maisons de retraite et les structures spécialisées, à financer des heures d'aide à domicile, à financer des travaux de modernisation ou de reconstruction de maisons de retraite ou d'instituts spécialisés pour personnes handicapées ou encore à renforcer la professionnalisation des services d'aide à domicile.

Source : Jonathan Parienté, Maxime Vaudano et Mathilde Damgé, Le Monde.fr, le 25.05.2015.